

MAIRIE de LE PRADET  
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du Conseil Municipal  
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 18 JUIN 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	33

N° 15-DCM-DGS-072

**L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE DIX-HUIT JUIN** à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 Juin 2015

**OBJET DE LA DELIBERATION : FIXATION DE LA REMUNERATION RELATIVE A UNE MISSION D'EXPERTISE ET DE FORMATION EN MATIERE DE COMMANDE PUBLIQUE**

**PRESENTS** : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel VESSEREAU – Michel LUCIANI – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Agnès BIASUTTO – Denis CHAMBI – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Nicole VACCA – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA – Pierre-Laurent CHABLE

**POUVOIRS** : Lionel RIQUELME à Jean-Michel PEYRATOUT  
Daniel DUVOUX à Jean-Marc ILLICH  
Paul MOUROT à Jean-François PLANES  
Viviane TIAR à Céline PRATI-AIGUIER  
Magali VINCENT à Valérie RIALLAND  
Jennifer DELI à Nicole VACCA

**ABSENTS** : Lionel RIQUELME – Daniel DUVOUX – Paul MOUROT – Viviane TIAR – Magali VINCENT – Jennifer DELI

**SECRETARE de SEANCE** : Céline PRATI-AIGUIER

=====

**Monsieur Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :**

Depuis la prise de fonctions de la nouvelle équipe municipale, il nous a été permis de constater que la Collectivité témoignait de grandes faiblesses quant au niveau de sécurité juridique de nombre de ses procédures d'achat de prestations au regard des attentes découlant de l'application du Code des Marchés Publics.

Un premier travail de diagnostic a été mené par la Direction Générale des Services et le service des Marchés Publics. Il s'est avéré que les services municipaux qui sont à de nombreuses reprises confrontés à la problématique de l'achat public au regard des moyens nécessaires à la mise en œuvre de l'action publique qui leur est confiée, ont besoin d'un important apport en formation et en accompagnement technique.

Il est par ailleurs nécessaire de produire une doctrine procédurale interne qui servira de référentiel technique aux services municipaux pour l'engagement de leurs procédures d'achat.

La Ville souhaite ainsi s'attacher les services d'un expert formateur dont les missions seront :

- De mener un travail de diagnostic,
- De décliner au mieux l'accompagnement en formation des services,
- De finaliser l'écriture du futur règlement interne de la commande publique,

Sur le fondement des missions telles que définies ci-dessus, le besoin en vacations en année pleine (une vacation est égale à 1 heure), est estimé, au maximum, à 160 vacations d'une heure soit un total de 160 heures.

L'intervenant qui accomplira ces missions bénéficiera d'une rémunération à la vacation, à terme échu.

Le taux horaire de cette vacation sera de 37 € brut (frais de déplacements inclus).

Les crédits seront imputés au Budget municipal sur le Chapitre 012.

**Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :**

- De fixer, au maximum, à 160 le nombre de vacations sur une année, de l'intervenant,
- De dire que la rémunération de cet intervenant sera fixée sur la base d'une vacation, le taux de cette vacation est de 37 € brut,
- De dire que ces sommes seront prélevées sur les crédits inscrits au titre du budget, chapitre 012,
- D'autoriser Monsieur le Maire, à prendre toutes dispositions, à signer tout acte ou tout document tendant à rendre effective cette décision.

**L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE**

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures.

Acte exécutoire en application

de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

26 JUN 2015

Publié ou notifié le :

30 JUN 2015

Le Maire,

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

